



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**
communions luthérienne et réformée

Protestants en Pays d'Aix



**Le président
du Conseil presbytéral :
Pierre FICHANT**

Aux membres
de l'Église protestante unie
du pays d'Aix-en-Provence

Objet : convocation à l'assemblée générale

Chers frères et sœurs,

Le conseil presbytéral (CP) vous convie à l'**assemblée générale** (AG) de l'Église protestante unie du pays d'Aix-en-Provence le **samedi 5 septembre 2020** au temple, 4 rue Villars, à **Aix-en-Provence**. L'enregistrement des participants débutera dès 9h30 pour une ouverture de l'AG à 10h.

Nous vous proposons l'**ordre du jour** suivant :

- Prière d'introduction
- Désignation du bureau de l'AG, lecture de la déclaration de foi de l'Église protestante unie et approbation de l'ordre du jour
- Approbation des nouveaux statuts de l'association cultuelle (mis à disposition sur le site internet et au temple)
- Rapport d'activité et vie de l'Église locale, bilan des travaux, mot de l'Entraide
- Présentation et approbation des comptes 2019
- Présentation et vote du budget 2020
- Vote du nombre de conseillers presbytéraux puis élection du nouveau CP
- Orientations de l'Église locale pour 2020-2021 (projet missionnaire, Église de témoins, Église verte, notamment)
- Résultats de l'élection du CP

Accueillis par le Christ, nous recevons cet appel du Dieu vivant. Oui, Il nous invite à nous mettre en marche et à participer à cette assemblée générale où, les uns pour les autres et ensemble, nous serons ses témoins en Église et au-dehors.

Fraternellement,

Pour le conseil presbytéral

Pierre FICHANT
Président

PS : si vous ne pouvez venir à l'AG, vous pouvez donner procuration à un autre membre électeur en remplissant le bulletin ci-joint (un électeur ne peut disposer de plus d'un pouvoir) **ou renvoyer le pouvoir** en blanc sans oublier de le signer.

**Église protestante unie
du Pays d'Aix**

4, rue Villars

13 100 Aix-en-Provence

04 42 27 70 34

04 42 26 17 50

protestants-aix@orange.fr

www.protestants-aix.fr